

Session 2 : 28 et 29 mars 2013 "Les missions des architectes dans le cadre public" - Séminaire de recherche "Les architectes et la fonction Publique – XIXe-XXIe s".

Type de manifestation :

Journées d'études, séminaires

Année de la manifestation :

2013

LES ARCHITECTES ET LA FONCTION PUBLIQUE - XIX^e-XXI^e SIÈCLES

Session 2 / LES MISSIONS DES ARCHITECTES DANS LE CADRE PUBLIC

Au sein des structures publiques ou parapubliques, on repère, confiées à des architectes, des missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, de contrôle et de conseil, enfin de maîtrise d'œuvre. Les premières, dans des contextes très variés, peuvent revêtir un caractère pré-opérationnel comme les études de faisabilité, le montage d'opération, le pilotage et le suivi de projets, parfois très proche de la maîtrise d'œuvre. Depuis la mise en place du Conseil national des bâtiments civils, des conseils départementaux et de la Commission des monuments historiques, les missions de conseil et de contrôle se sont considérablement développées au cours du XX^e siècle, à tous les échelons et bien au-delà des CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) créés en 1977. Ces charges de service public sont pratiquées à travers différents statuts, souvent dans le cadre libéral, sauf pour les ABF. Les missions de maîtrise d'œuvre couvrent un champ très large : travaux de restauration des monuments historiques, d'entretien d'un patrimoine immobilier et parfois constructions neuves. Au XIX^e et jusqu'au milieu du XX^e siècle, s'il était habituel que les communes ou les départements confient la construction de leurs bâtiments à un architecte attitré, les tentatives de certains départements pendant le XIX^e siècle de « fonctionnariser » leur architecte n'auront pas de suite. La valeur d'intérêt général accordée au patrimoine, la spécialisation nécessaire des compétences, mais aussi la volonté de maîtrise à l'échelle de l'État, sont sans doute les critères qui ont mené à la mise en place de corps d'architectes dans ce domaine, permettant toujours l'exercice libéral parallèle. Ces corps d'architectes sont aujourd'hui assez bien connus pour le XIX^e siècle. Leurs évolutions récentes, qui ont trait aux interactions public/privé (ABF) et à la mise en concurrence (ACMH), seront étudiées lors de la troisième session de ce séminaire. Cette session ne prétend pas balayer le champ des missions confiées aux architectes dans des cadres publics, mais témoigner de l'évolution des pratiques depuis le XIX^e siècle.

> RESPONSABLES DU SÉMINAIRE

• Catherine Bruant

École nationale supérieure d'architecture de Versailles, Léav

• Chantal Callais

École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux, GEVR (ADES-UMR CNRS 5185 - Bordeaux 3)

• Guy Lambert

École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville, IPRAUS (UMR CNRS AUSser 3329)

> COMITÉ SCIENTIFIQUE

• Jean-Yves Andrieux, historien de l'architecture et de la ville, professeur à l'Université de Paris-Sorbonne (Paris IV), Centre André Chastel (UMR CNRS 8150) • Florence Bourillon, historienne, professeur d'histoire contemporaine, Université Paris Est Créteil Val-de-Marne, Centre de recherche d'histoire européenne comparée • Robert Carvais, historien du droit, directeur de recherche au CNRS, Institut d'histoire du droit (IHD), Centre d'étude d'histoire juridique, Université de Panthéon-Assas, chargé de cours à l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles • Olivier Chadoin, sociologue, maître-assistant, École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux, chercheur, LET (Lavue, UMR CNRS 7218), réseau Ramau • Viviane Claude, architecte, historienne de l'urbanisme, professeur à l'Institut d'urbanisme de Paris Est Créteil Val-de-Marne, Lab'URBA • Thérèse Évette, docteur en sociologie et licenciée en sciences économiques, fondatrice du LET, chercheuse associée (Lavue, UMR CNRS 7218) • André Guillerme, historien, HTTP (EA 3716), professeur en histoire des techniques, Conservatoire national des arts et métiers • Éric Lengereau, architecte-urbaniste, chargé de mission pour l'élaboration du « Vocabulaire de l'architecture contemporaine », Délégation générale à la Langue française et aux Langues de France, Ministère de la Culture et de la Communication • François Loyer, historien de l'art et de l'architecture, directeur de recherche CNRS honoraire • Dave Lüthi, historien de l'architecture, professeur assistant, Université de Lausanne • Philippe Panerai, architecte et urbaniste, directeur de la selar Panerai & associés, architecture, urbanisme et ville durable • Elisabeth Rojat-Lefebvre, architecte et urbaniste, directrice du CAUE 78.

© Yvelin - L'Agence d'urbanisme d'Étampes (1881-1931), architectes (musée de Malmaison) (pub. privé) - L'Agence publique - Benoît Legrain (enr/aba)

Séminaire de r

LES ARCHITECTES
ET LA FONCTION
PUBLIQUE - XIX^e-XXI^e SIÈCLES

avec le soutien de



Session 2 : 28 et 29 mars 2013 "Les missions des architectes dans le cadre public" - Séminaire de recherche "Les architectes et la fonction Publique – XIXe-XXIe s".

Dates : 28 et 29 mars 2013

Lieu : ENSA de Paris-la Villette

Organisateurs :

- Catherine Bruant, École nationale supérieure d'architecture de Versailles, Léav
- Chantal Callais, École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux, GEVR (ADES-UMR CNRS 5185 – Bordeaux 3)
- Guy Lambert, École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville, IPRAUS (UMR CNRS AUSser 3329)

Présentation du séminaire de recherche :

Au sein des structures publiques ou parapubliques, on repère, confiées à des architectes, des missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, de contrôle et de conseil, enfin de maîtrise d'œuvre. Les premières, dans des contextes très variés, peuvent revêtir un caractère pré-opérationnel comme les études de faisabilité, le montage d'opération, le pilotage et le suivi de projets, parfois très proche de la maîtrise d'œuvre. Depuis la mise en place du Conseil national des bâtiments civils, des conseils départementaux et de la Commission des monuments historiques, les missions de conseil et de contrôle se sont considérablement développées au cours du XXe siècle, à tous les échelons et bien au-delà des CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) créés en 1977. Ces charges de service public sont pratiquées à travers différents statuts, souvent dans le cadre libéral, sauf pour les ABF.

Les missions de maîtrise d'œuvre couvrent un champ très large : travaux de restauration des monuments historiques, d'entretien d'un patrimoine immobilier et parfois constructions neuves. Au XIXe et jusqu'au milieu du XXe siècle, s'il était habituel que les communes ou les départements confient la construction de leurs bâtiments à un architecte attitré, les tentatives de certains départements pendant le XIXe siècle de « fonctionnariser » leur architecte n'auront pas de suite. La valeur d'intérêt général accordée au patrimoine, la spécialisation nécessaire des compétences, mais aussi la volonté de maîtrise à l'échelle de l'État, sont sans doute les critères qui ont mené à la mise en place de corps d'architectes dans ce domaine, permettant toujours l'exercice libéral parallèle. Ces corps d'architectes sont aujourd'hui assez bien connus pour le XIXe siècle. Leurs évolutions récentes, qui ont trait aux interactions public/privé (ABF) et à la mise en concurrence (ACMH),

seront étudiées lors de la troisième session de ce séminaire. Cette session ne prétend pas balayer le champ des missions confiées aux architectes dans des cadres publics, mais témoigner de l'évolution des pratiques depuis le XIXe siècle.

Télécharger le programme : [cliquez ici](#)
